

**STATION NATIONALE DE QUALIFICATION DE LANAUD
CAMPAGNE : 2020 - 2021**

DEUXIEME RENTREE :

Veaux nés entre le 24 septembre 2019 et le 05 novembre 2019

N° de cheptel :

Nom :

Adhérent du GROUPEMENT :

ou du SYNDICAT LIMOUSIN :

**Echantillon Biologique (poils,sang...)
BULLETIN - REPONSE**

à retourner

avant le : mercredi 27 mai 2020

à

LANAUD STATION

87220 Boisseuil

Tél : 05 55 06 46 06

Fax : 05 55 06 46 30

Mail : lanaud.station@limousine.org

- souhaite qu'une commission passe dans son élevage pour y examiner le ou les veaux suivants, qu'il propose pour l'entrée à la Station Raciale du 18 et du 19 août 2020.

Numéro du veau	Né(s) le :	Numéro de la mère	Test EVALIM 60 € HT*	OPTION Test Sans Cornes +10 € HT	Prélevé par technicien d'IA

Pour éviter les retards de filiation, prélevez simultanément le veau et sa mère, pour tous les veaux déclarés envoyez les à Ingenomix qui n'analysera que les animaux nécessaires. L'identification SNP des mères est facturées 20€ HT.

- **Atteste avoir pris connaissance** (cochez la case correspondante)

Auprès de la station de Lanaud

A l'adresse internet suivante <http://www.limousine.org/reglement-station.pdf>

des conditions générales figurant dans le règlement de fonctionnement en vigueur de la Station de Lanaud ainsi que l'ensemble des documents qui y sont annexés.

- **accepte sans réserves ces conditions générales.**

NB : Veuillez nous signaler, dès à présent, l'animal que vous souhaiteriez reprendre à l'issue des contrôles.

N° d'identification :

Déclare qu'il s'agit de son (ses) meilleur(s) veau(x) de la campagne de naissance allant du 24 septembre 2019 au 05 novembre 2019.

S'engage à recevoir la commission de choix et ne pas vendre les animaux concernés avant le mardi 11 août 2020 date à laquelle il devra avoir été informé, par écrit, par LANAUD-STATION de leur éventuelle admission à la Station Nationale.

*Tout test EVALIM demandé par l'éleveur lui sera facturé 60 € HT / veau. Test du palais fendu inclus, index Iboval génomique uniquement sur les veaux retenus.

Pour les veaux retenus et non-présentés à l'entrée sans justificatif, une pénalité de 150 € prévue à l'article 33 du règlement intérieur de LANAUD STATION sera facturée.

Fait à :

, le

(signature)